

Contrat d'essai

Paniers de légumes

G/P	Début	Fin	Date AP

Le présent contrat est signé entre :

Sébastien Elluin, producteur maraîcher
 EARL Le Jardin du Papet (n° 51964844800016)
 Chemin des Martellières 13940 Mollégès
 Tél. 06 99 48 21 58 - Mail lejardindupapet@free.fr

et ...
 Nom :
 Adresse :

 Tél. :
 Mail :

désigné ci-dessous « le producteur »,

désigné ci-dessous « le consomm'acteur ».

Article 1^{er} : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objectif de déterminer les modalités et les conditions de la livraison hebdomadaire, par le producteur au consomm'acteur, de paniers de légumes locaux, de saison et de qualité, **dans le respect de la Charte des AMAP** (ci-jointe). Le producteur et le consomm'acteur sont tous deux **adhérents à l'association MIRAMAP/Les AMAP de Provence**, garante de la Charte des AMAP, et à jour de leurs cotisations.

Art. 2 : ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Le producteur s'engage à livrer un panier de légumes chaque semaine au consomm'acteur durant la période d'essai précisée ci-dessous.

Les livraisons ont lieu à Avignon, au local situé **3-5 rue du Portail-Magnanen, tous les lundis**, selon les horaires et le calendrier convenus.

Le producteur (ou une personne représentant son exploitation) s'engage à assurer personnellement la livraison et à répondre au consomm'acteur sur toute question concernant la nature des produits fournis.

Art. 3 : ENGAGEMENT DU CONSOMM'ACTEUR

Le consomm'acteur s'engage à assurer (en personne ou par un truchement de son choix) la réception de son panier au local de livraison, aux jour et heure convenus. En cas d'empêchement ou de retard, il prévient le producteur. Sinon, la destination finale des produits livrés non réceptionnés est laissée à la décision du producteur. **Les paniers non réceptionnés ne sont pas remboursés.**

La livraison d'un panier n'est possible qu'après la signature du présent contrat, accompagnée du dépôt des sommes dues par le consomm'acteur pour l'ensemble de la commande.

Le consomm'acteur accepte les éventuelles variations quant au contenu des paniers du fait des aléas de la production.

Art. 4 : TARIF ET MONTANT DE LA COMMANDE

- Choix de la taille du panier (à cocher) : PETIT ou GRAND
- Contenu du panier : légumes de saison pour... 2 personnes 4 personnes
- Tarif normal (pour 1 panier) **15,50 euros** **27,50 euros**

Le présent contrat est établi pour **livraisons**, dont la première aura lieu le :

Soit un montant de paniers x euros = euros

Les chèques déposés seront mis à l'encaissement le premier jour du mois.

Nota bene : La Caisse de solidarité de l'Amap peut prendre en charge une partie du montant, dans la limite de ses capacités...

Calendrier des livraisons les lundis des prochains mois (2016)

12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	01
7	4	1	7	4	2	6	4	1	5	3	7	5	2
14	11	8	14	11	9	13	11	8	12	10	14	12	9
21	18	15	21	18		20	18	15	19		21	19	16
28	25	22		25	23	27	25	22	26	24	28	26	23
		29			30			29		31			30

(Toute modification sera signalée un mois avant)

Art. 5 : RUPTURE ANTICIPÉE DU CONTRAT

Le présent contrat engage les parties pour la durée indiquée, qui ne peut qu'exceptionnellement être prolongée au-delà de deux mois. Sa signature s'accompagne du dépôt des sommes dues pour la commande considérée.

Il pourra être rompu prématurément après un **préavis de 2 semaines** dans les cas suivants :

- non-respect des termes du contrat par l'une ou l'autre des parties,
- déménagement, maladie ou autre cas de force majeure,
- en cas de difficultés financières du Consomm'acteur (après épuisement des capacités de la solidarité amapienne).

Le producteur s'engage à livrer les paniers dus durant la période de préavis. Il restituera les chèques non encore encaissés à la fin du préavis.

Art. 6 : LITIGES

En cas de litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent contrat d'engagement, il sera fait appel, en premier lieu, à la médiation des Amap de Provence. En cas d'échec de la médiation, l'article 5 du présent contrat d'essai s'appliquera de plein droit. Les tribunaux compétents d'Avignon pourront alors connaître de tout litige persistant.

Fait à Avignon, en 2 exemplaires originaux, le...

Règlements :

Signatures :

Le Consomm'acteur :

Le Producteur :

Chèques à l'ordre de LE JARDIN DU PAPET